



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE

DE

LA VALETTE DU VAR

Annexe budget primitif 2021

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif principal 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget principal (BP) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la Ville.

La population légale totale au 01/01/2018 en vigueur à compter du 1er janvier 2021 est de 24 054 habitants.

Le budget 2021 est la troisième année budgétaire sans les compétences transférées puisque la convention de gestion transitoire a pris fin le 31 décembre 2018. En 2020, une convention financière a permis le remboursement de frais engagés pour le compte de la Métropole.

Pour rappel, les compétences transférées sont les suivantes (certaines ne concernent pas la Ville) :

- Plan local d'Urbanisme ou document en tenant lieu
- Autorité concessionnaire de l'État pour les plages
- Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager
- Contribution à la transition énergétique
- Création, aménagement et entretien de voirie et des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ; Signalisation
- Création, aménagement et entretien des parcs et aires de stationnement (Stationnement payant sur la voirie uniquement)
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules hybrides rechargeables (IRVE)
- Politique du logement ; aides financières au logement social; actions en faveur du logement social; action en faveur du logement des personnes défavorisées; amélioration du parc immobilier bâti; réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Eau Potable
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Service d'incendie et de secours
- Service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI)
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz

Pour 2021, une clause de revoyure est prévue pour ajuster le coût de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Budget Primitif 2021 total s'élève à 37.85 M€ en dépenses réelles contre 36.91 M€ au BP 2020

➤ **En Fonctionnement : 25.14 M€ en 2021 contre 24.49 M€ en 2020**

➤ **En Investissement : 12,70 M€ en 2021 contre 12.43 M€ en 2020**

□ FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 28 376 800 € soient une augmentation de 2.7 % par rapport au BP 2020 (27 622 857 €).

Hors provisions, l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement est de 0.17%.

Recettes réelles de fonctionnement en €

70 Produits des services et du domaine	1 208 678
73 Impôts et taxes	23 623 589
74 Dotations et subventions	2 661 324
75 Autres produits de gestion courante	111 523
013 Atténuation de charges	58 000
Total recettes de gestion courante	27 663 114
76 Produits financiers	0
77 Produits exceptionnels	5 000
78 Reprises sur amortissements provisions	708 686
Total recettes réelles	28 376 800

Dépenses réelles de fonctionnement en €

Les dépenses réelles de fonctionnement (25 142 643 €) sont en hausse de 2.68 % par rapport au BP 2020 (24 487 011 €).

011 Charges à caractère général	5 879 319
012 Frais de Personnel et charges assimilées	15 578 497
65 Autres charges de gestion courante	2 556 473.14
014 Atténuation de produits	258 348.58
Total gestion des services	24 272 637.72
66 Charges financières	455 933.47
67 Charges exceptionnelles	71 500.00
68 Dotations amortissements provisions	342 572.20
022 dépenses imprévues	0
Total dépenses réelles	25 142 643.39

Solde des opérations réelles :

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, hors résultat reporté serait donc de 3.23 M€ et égale à 11.40 % des recettes réelles de fonctionnement. Cette épargne finance la section d'investissement. Elle est légèrement supérieure à celle du Budget Primitif votée en 2020 (3.13 M€).

□ INVESTISSEMENT

Recettes réelles d'investissement en €

10 Dotations et fonds propres (hors excédent de fonctionnement capitalisé)	203 000
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0
13 Subventions	1 163 605
16 Emprunts	2 431 884.69
27 Autres Immobilisations Financières	0
024 Produit des cessions	117 000
45x2 Opération pour compte de tiers	0
Total recettes réelles	3 915 489.69

Dépenses réelles d'investissement en €

10 Dotations, Fonds divers et réserves	0
16 Remboursement d'emprunts/cautionnements	2 704 042.73
20/21/23 Etudes, travaux, acquisitions, subventions	10 000 371.00
26 Participations et créances rattachées	0
27 Autres immobilisations financières	0
45x1 Opération pour compte de tiers	-
Total dépenses réelles	12 704 413.73

En dépense, parmi les principales dépenses prévues en investissement :

- Installation pompe à chaleur air/air (114 600 €)
- Travaux de Mise en Accessibilité (102 700 €)
- Travaux bâtiment ex. Police Nationale (420 000 €)
- Installation Caméras Vidéoprotection 2^{ème} tranche (350 000 €)
- Travaux Bâtiments Scolaires (162 280 €)
- Dispositif Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) « Attentat-Intrusion » (88 120 €)
- Travaux Rénovation Eglise Saint Jean (552 000 €)
- Divers Travaux Equipements sportifs (306 800 €)
- Travaux Centre Aéré Gravrand (98 000 €)
- Rénovation de l'ex Hôtel de Ville (500 000 €)
- Reconstruction des écoles du centre-ville (4 500 000 €)
- Acquisition de terrains nus (250 000 €)
- Acquisitions diverses (matériels, véhicules, informatique) : environ 1 M €
- Attribution de compensation d'Investissement : 924 151 €
- Frais d'études : 130 000 €
- Subventions d'équipement : 135 000 € bailleurs sociaux (UNICIL)
- Travaux divers sur l'ensemble des bâtiments communaux :
- environ 500 000 €

Les Engagements pluriannuels

Voici une présentation des engagements pluriannuels en dépenses et recettes prévus ou envisagés sur la Ville. Les estimations sont des prévisions. Les subventions quant à elles sont en attente de notification ou seront demandées en cours d'exercice :

Participations communales en € TTC	2021		2022		2023		2024	
	Dépenses	Recettes ¹	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Répartition								
Cœur de Ville II	50 K € (charte urbaine)							
Grand Sud Passion	0 €							
Groupe scolaire (études + prévisions tranche ferme + optionnelle)	4.25 M€	1 M€	11.95 M€	2 M€	13 M€	1 M€	2.2 M€	0.3 M€
Réhabilitation ex hôtel de ville	200 K €	50 K €	400 K €	150 K €				
Vidéoprotection	100 K €		150 K €	25 K €				
Salle Polyvalente	750 K €	250 K €	850 K €	320 K €				
Eglise St Jean	200 K €		352 K €	250 K €				

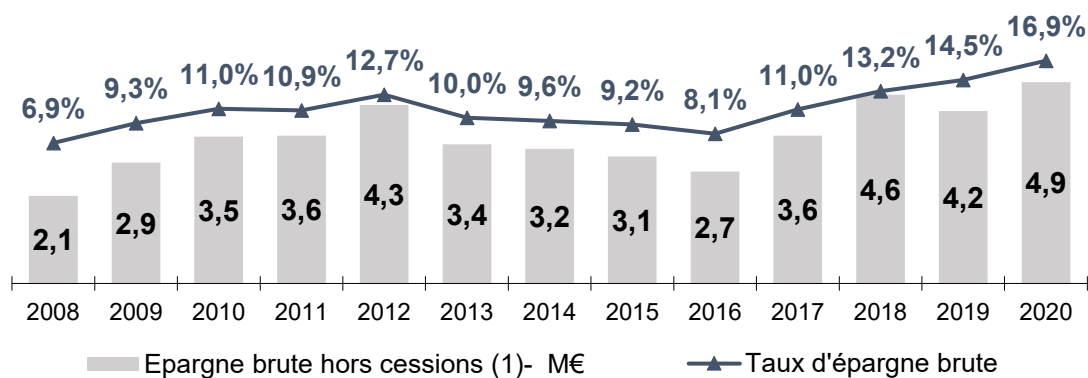
¹ Recettes : subventions demandées au divers organismes (Etat, Département, Région, Métropole, CAF,...) - ce sont seulement des prévisions en attente de notification ou déjà notifiées

➤ Niveau de l'épargne brute

- **Epargne brute** : 3.23 M€
- **Taux d'épargne** : 11.40 %

Voici un graphique montrant l'évolution de l'épargne brute hors cessions d'une période rétrospective de 2008 à 2020:

Évolution de l'épargne brute hors cessions



Malgré des conjonctures économiques difficiles, l'épargne brute de la ville est restée satisfaisante comme l'a relevé par ailleurs la Chambre Régionale des Comptes.

Malgré des conjonctures économiques difficiles, l'épargne brute de la ville est restée satisfaisante.

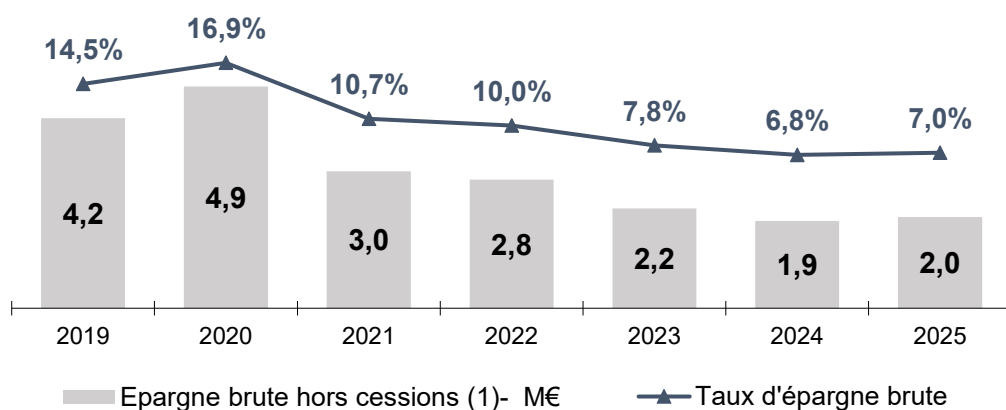
Cet épargne est nécessaire pour désormais investir dans les bâtiments communaux notamment les écoles du centre-ville et de la Coupiane (Pagnol-Mistral).

Les ratios vont nécessairement se dégrader et demeurent à ce stade incertains dans la mesure où l'autonomie fiscale est limitée par les réformes gouvernementales. La dernière période triennale de la loi SRU a conduit à la mise en carence de la ville et une augmentation de 65 % des pénalités. Incertitude également quant aux volumes de subventions qui seront attribuées.

L'ensemble évoluant dans un contexte de pandémie et de crise sanitaire.

Voici un graphique montrant l'évolution future mais sans assurance de l'épargne brute hors cessions :

Évolution de l'épargne brute hors cessions



➤ Etat de la dette de la ville

- L'encours de la dette au 1er janvier 2021 est de 28 M€ contre 29 M€ au 01/01/2020 soit une baisse de 646 K€ (-2,2 %).
- L'encours actuel de la dette s'éteindra en 2040. La durée de vie moyenne des emprunts est de 7,29 ans proche de la DVM des villes de 20K à 50K habitants (7,55 ans au 31/12/2019).
- Le montant de l'amortissement s'élève à 2.5 M€ et diminue pour atteindre 1,4 M€ en 2030 hors nouveaux financements.
- L'encours de notre dette est constitué à 71 % d'emprunts à taux fixe et à 29 % de prêts à taux variables simples. Il n'y a pas de produits « toxiques ». La part fixe de l'encours permet de maintenir le coût de la dette sur un niveau bas sur long terme. La part à taux variable assure un niveau de souplesse satisfaisant sur des indices très performants.
- Le taux d'intérêt moyen anticipé pour 2021 est de 1.67 % contre 1.74 % en 2020.

Tel qu'il est orienté, et combiné aux résultats et reports de l'année 2020, le BP 2021 devrait conduire à une dette au 01/01/2022 de 30 M€. Le recours aux taux fixes, même en hausse, et à condition qu'ils restent historiquement bas, sera privilégié en 2021 afin de maintenir un bon niveau de sécurité de l'encours, si une hausse généralisée des taux se présente.

➤ - Capacité de désendettement

- Ratio de solvabilité au 01/01/2021 : 5.8 ans
- Ratio de solvabilité anticipé au 01/01/2022 : 8.9 ans

➤ Niveau des taux d'imposition

La loi de finances pour 2018 a entériné la mise en œuvre d'un engagement présidentiel, avec la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur la résidence principale pour « 80% des Français », sous condition de revenus. Cette suppression s'est traduite par un dégrèvement de TH pour ces contribuables, progressive dans le temps ; 30% en 2018, 65% en 2019, et 100% en 2020. Le dégrèvement étant calculé au taux de TH de 2017. Les éventuelles hausses votées par les collectivités restent à la charge des contribuables.

En 2018, l'exécutif a annoncé sa volonté de réformer plus largement la fiscalité locale en supprimant intégralement la TH sur les résidences principales.

La loi de finances 2020 a constitué le dernier étage de la réforme, en prévoyant la mise en œuvre technique de la suppression et ses conséquences pour les contribuables et les collectivités.

Pour les collectivités, les impacts de cette suppression sont les suivants :

- Les communes perçoivent en compensation de la perte de TH, la part de Taxe de Foncier Bâti (TFB) des départements sur leur territoire. Un mécanisme de neutralisation des écarts entre communes est prévu. Ce mécanisme est complété par un abondement de l'Etat via un transfert de frais de gestion de la fiscalité locale.
- Les EPCI et la Ville de Paris se voient transférer une part de TVA en compensation de la perte de TH.
- Les départements perçoivent eux aussi de la TVA en remplacement de leur part de TFB.
- Les régions perçoivent une dotation d'Etat en compensation de leurs frais de gestion de TH.

La ville va donc percevoir son nouveau panier de recettes dès 2021.

Le Gouvernement a opté, pour les « 20% de contribuables restants », pour une mise en œuvre en plusieurs étapes de la suppression de la TH sur les résidences principales, qui s'étale de 2020 à 2023.

Pour la ville, 2020 a donc été la dernière année de perception de la TH sur les résidences principales.

Dès 2021, le produit de la TH est affecté directement à l'Etat et la ville bénéficiera du nouveau panier de ressources.

La TH sur les résidences principales aura totalement disparu en 2023 et ce pour l'ensemble des contribuables.

Considérant que pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département,

Considérant que toute délibération de vote de taux 2021 qui reconduirait le seul taux 2020 de foncier bâti communal sans l'ajout du taux 2020 de foncier bâti du département, ne pourra pas être retenue, au motif qu'elle ne respecte pas la réglementation en vigueur,

Considérant, que le taux communal de taxe de foncier bâti s'élevait à 27.94 % en 2020,

Considérant que le taux départemental de taxe de foncier bâti s'élevait à 15.49 %,

Le nouveau taux de foncier bâti pour la commune s'élève donc à 43.43 %.

	TAUX 2021
F. BATI	43,43
F. NON BATI	70,68

➤ Principaux ratios

Informations Financières - RATIOS		<u>Valeurs communales</u>	<u>Moyennes Nationales 2018</u>
<u>1</u>	<u>Dépenses réelles de fonctionnement /</u>	1 045	1223
<u>2</u>	<u>population</u>	761	645
<u>3</u>	<u>Produit des impositions directes / population</u>	1 180	1417
<u>4</u>	<u>Recettes réelles de fonctionnement /</u>	372	303
<u>5</u>	<u>population</u>	1 180	1050
<u>6</u>	<u>Dépenses d'équipement brut / population</u>	49	199
<u>7</u>	<u>Encours de dette / population</u>	61.96 %	61,3 %
<u>8</u>	<u>DGF / population</u>	98.13 %	93,70 %
<u>9</u>	<u>Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonct.</u>	31.51 %	21,40 %
<u>10</u>	<u>Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonct.</u>	100.01 %	74,10 %
	<u>Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonct.</u>		
	<u>Encours de la dette / recettes réelles de fonct.</u>		

➤ **Effectifs de la collectivité et charges de personnel**

Au 01/01/2021 les effectifs se répartissent comme suit :

- **Agents titulaires et stagiaires** : 302 (soit 299 en équivalent temps plein) ; cela représente +1 agent par rapport aux 302 agents titulaires et stagiaires au 01/01/2020, soit :
 - 12 agents retraités, - 2 mutations
 - + 9 recrutements en qualité de stagiaire et 6 recrutements par voie de mutation ou détachements d'une autre fonction publique.
- **Agents non titulaires** : 139 (+1 par rapport au 01/01/2020), soit :
 - Dont 19 agents contractuels affectés sur des postes permanents,
 - Dont 1 agent contractuel affecté sur des postes non permanents,
 - Dont 104 animateurs périscolaires contractuels,
 - Dont 1 apprenti
 - Dont 14 assistantes maternelles contractuelles.

La répartition du personnel (Personnel titulaire et stagiaires uniquement) :

SEXE	Catégorie			Total général
	Catégorie A	B	Catégorie C	
Féminin	16	16	168	200
Masculin	7	12	83	102
Total général	23	28	251	302

➤ **Les Budgets annexes**

En 2021 : prévision d'achat et de vente de 7 caveaux pour un montant estimé de 14 000 € H.T.

Le marché en préparation permettra d'y voir plus clair et d'ajuster en conséquence le prix de vente de caveaux.

